

« EN MÊME TEMPS »

Incorrigible le Macron, capable de faire descendre dans la rue, un jour les professions de santé, un autre les cheminots ou les pompiers, mais aussi les étudiant-e-s ou encore les employé-e-s de la RATP et tant et tant qui expriment leurs colères particulières et, « en même temps », une exaspération générale.

Impayable le Macron, qui, parfois hercule de foire, gonfle les biceps, roule des yeux et tonne à tout va et « en même temps » bon apôtre, se répand en bonnes paroles pour compatir aux malheurs de la « France d'en bas ».

Ineffable le Macron, qui malgré ses pirouettes, ses gesticulations, poursuit « en même temps » sa besogne de petit commis au service des dominants et, brique par brique, bâtit l'édifice social néo-libéral pour lequel il a été missionné.

Il y a là pour lui un enjeu vital, réorganiser une économie qui va mal et « en même temps » remettre au pas une partie (majoritaire) de la population qui renâcle, conteste, défile mais, pour l'instant, ne le fait pas « en même temps ».

Pour nous, le problème principal reste la parcellisation des luttes, le repli sur les revendications spécifiques et les divisions qui font la force de Macron et de sa bande. Il est pourtant des mesures macroniennes qui nous frappent toutes et tous « en même temps ».

La régression programmée sur les retraites en est l'illustration. Elle concerne « en même temps » tous les âges, toutes les catégories de celles et ceux qui vivent de leur travail, ont un emploi ou ne peuvent y accéder, sont ou ne sont pas encore en âge de travailler.

Le moment est venu de renvoyer à la tronche de Macron sa formule creuse, son « élément de langage » manipulateur du « en même temps ».

Le 5 décembre, toutes et tous, secteur public et privé, actifs, actives, jeunes et retraité-es, nous descendrons « en même temps » dans la rue pour, « tous ensemble », faire la démonstration de notre refus de l'ensemble de sa politique anti-sociale.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. FRANCOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : En même temps

Page 2 : Réforme des retraites

Page 3 : Stop à la répression

Page 4-5 : Lubrizol : un crime capitaliste

Page 6 : Scolarisation obligatoire à 3 ans

Page 7 : Ce qui se dévoile, c'est la xénophobie

Page 8 : Grève du 5 décembre

**Le 5 décembre et
au-delà, toutes et
tous en grève sans
faiblesse ni com-
plaisance !!!**

Réforme des retraites

Toujours plus de mens

Face à la mobilisation grandissante pour la grève du 5 décembre, le gouvernement tente de nous enfumer et de décrédibiliser la contestation en évoquant les régimes spéciaux dans les médias complaisants et en prônant « plus d'universalité et d'équité ». **Mensonges !** Ce sont tous et toutes les salarié-e-s qui vont trinquer, y compris les fonctionnaires.

Le brouillard complet

Avec la réforme, la valeur du « point » ne sera connue qu'au moment du départ à la retraite et prendra compte de l'ensemble des salaires versés pendant la carrière, primes comprises, ce qui renforce encore plus la rémunération au mérite et va créer des inégalités plus grandes entre tous (femmes/hommes, catégories, administrations). Maintenant la période de référence c'est la carrière complète, tant pis pour celles et ceux qui auront eu des interruptions d'activité (chômage, maladie, maternité et/ou congé parental ...).

Et les contractuels de droit public ?

Pour environ un million d'agents (et cela ne va pas aller en diminuant), la rémunération tourne autour du SMIC (quand elles ou ils travaillent à temps complet), et le calcul passe des 25 meilleures années à la carrière complète de 43 ans. C'est une véritable paupérisation annoncée de ces futur-e-s retraité-e-s qui n'auront pas une retraite décente et qui seront obligés, comme dans de nombreux autres pays, de continuer à travailler (jusqu'à l'épuisement ?) pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Et les retraité-e-s actuel-le-s ?

Tout le monde va devoir se serrer la ceinture, car en bloquant la part de la richesse nationale allouée aux retraites, c'est la revalorisation des pensions au fil des années qui deviendra impossible.

A quel âge on s'arrête ?

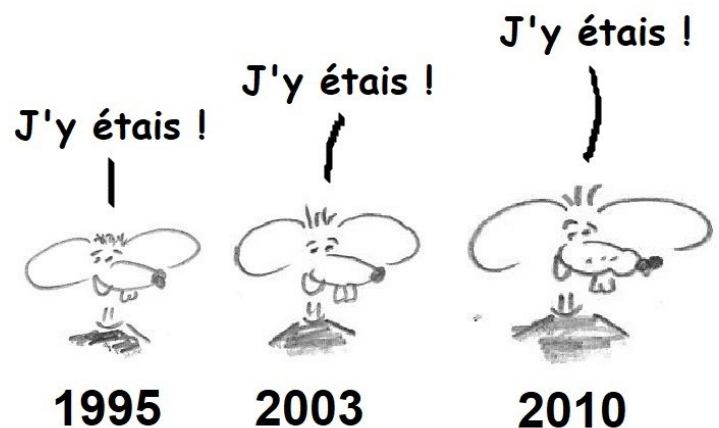
Pour partir avec un taux plein, il faudra compter 43 années de cotisation, et le système de décote est là pour pénaliser lourdement les

départs anticipés. En obligeant celles et ceux qui ont un travail à le garder plus longtemps, cela participe mécaniquement à l'augmentation du chômage et à une répartition désastreuse du temps de travail. Ils veulent que nous travaillions jusqu'à 64 ans et plus encore. L'espérance de vie augmente encore un petit peu mais par contre l'état de santé des jeunes retraités se dégrade de plus en plus.

Les effets d'annonce

Ils défendent leur réforme en prônant l'amélioration des « petites retraites » et la « retraite des femmes » pour justifier cette casse généralisée du système actuel lui-même déjà fortement dégradé. Ce n'est pas en conservant la même enveloppe pour prendre aux uns et distribuer aux autres que l'on corrige le système mais bien en augmentant son financement avec une autre répartition capital/travail (augmentation des cotisations patronales), en étendant la part des cotisations retraite aux dividendes pharaoniques versés aux actionnaires (35 milliards au 2^e semestre 2019) ou bien en menant une véritable politique en faveur de l'emploi, remplissant de fait les caisses de cotisations.

REFORMES DE



tes. songes

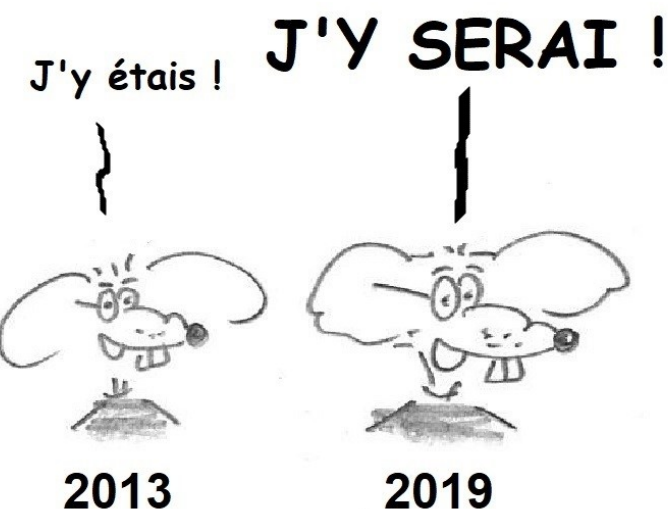
« La gouvernance »

Et qui prendra la décision des valeurs des points, des financements et des décisions essentielles de ce régime à points ? Le gouvernement, bien sûr, au gré des situations économiques du pays. C'est l'étatisation du système au profit des lois du marché, qui se profile où les organisations syndicales n'auront plus qu'un rôle réduit voire contemplatif.

Nos revendications restent les même

- Système de répartition qui place les solidarités et égalités femmes/hommes au cœur de sa conception
- Retraite à 60 ans maximum en tenant compte de la pénibilité y compris dans le secteur public
- Garantie d'un taux de remplacement de 75% du revenu antérieur pour tous et toutes
- Calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de salaire pour le privé et le public
- Garantie d'une retraite minimum égale au SMIC

S RETRAITES



S.

Stop à la répression contre les

La manière dont la Poste maltraite ses salarié-e-s et les pousse pour certains et certaines au suicide a occupé le devant de la scène médiatique après la diffusion du reportage d'Envoyé Spécial *La Poste sous tension*, le 12 septembre dernier. Un reportage qui doit beaucoup à la grève de 15 mois des postières et postiers du 92, dont la victoire a démontré qu'il était possible pour un groupe déterminé de grévistes, dotés d'une stratégie de regroupement, de faire plier la plus grosse entreprise du pays.

Parmi les acquis de la grève ayant un enjeu au-delà de La Poste : la possibilité pour Gaël Quirante, secrétaire de Sud Poste 92, de maintenir ses activités syndicales malgré son licenciement, grâce à une décision de justice obtenue en janvier 2019 qui peut faire jurisprudence. Mais ni la Poste ni l'Etat n'ont renoncé à faire payer à ces postiers et postières le prix de leur détermination et de nombreuses procédures judiciaires se sont abattues contre les grévistes.

Faisons masse autour de Gaël Quirante le 18 décembre.

Le 18 décembre, Gaël Quirante passera deux fois en correctionnelle. Il est accusé de « vol avec violence » et « violence » par des cadres de la poste. C'est bien évidemment une figure de la résistance à La Poste qui est visée. Il faut bien comprendre que l'acharnement qui vise Gaël a franchi une étape : l'objectif de l'Etat est d'infliger une lourde peine, qui peut aller jusqu'à de la prison avec sursis avec mise à l'épreuve pendant plusieurs années.

En somme : une épée de Damoclès qui le mettrait à la merci d'une dénonciation calomnieuse du moindre policier dans n'importe quelle manifestation. L'enjeu est très élevé, donc la mobilisation doit être à la hauteur. Réservons toutes et tous la date, soyons à ses côtés lorsqu'il entrera au tribunal de Nanterre le 18 décembre.

Un préavis spécifique de grève a été déposé par Solidaires Fonction Publique. Un car affrété par Solidaires 76 partira de Rouen à 6h15 (retour vers 15h30). Inscription obligatoire auprès de Sud Éducation 76&27 (par mail avant le 17/12).

Lubrizol : un cr

Les coupables

Deux mois après l'incendie qui a ravagé une partie du site de l'entreprise Lubrizol à Rouen ainsi que des entrepôts de l'entreprise mitoyenne Normandie Logistique qui stockait en toute illégalité des produits hautement toxiques appartenant à Lubrizol, les éléments du scénario de ce crime industriel se précisent.

Ce qu'il s'est passé à Rouen le 26 septembre n'est pas une « catastrophe », mot qui laisse sous-entendre que cet incendie serait arrivé par surprise ou sans qu'on y puisse grand-chose. L'expression qui convient le mieux pour le caractériser est celui de « crime capitaliste », avec des coupables identifiés (des patrons avides de profits) et un complice lui aussi identifié (l'Etat).

Lubrizol pollueur multirécidiviste, avec la bénédiction des pouvoirs publics

Créé en 1954, le site de Lubrizol Rouen emploie actuellement 400 personnes. Il est la propriété du groupe chimique américain Lubrizol Corporation, qui appartient lui-même à Berkshire Hathaway, la holding de l'homme d'affaires américain Warren Buffett... 3ème plus grosse fortune personnelle mondiale. L'usine fabrique et commercialise des additifs pour enrichir les huiles, des carburants et des peintures industrielles.

Jusqu'en 2009, elle était classée Seveso « seuil bas », jus-

qu'à ce que des analyses écotoxicologiques conduisent les services de l'Etat à la reclasser dans le « seuil haut ». En 2013, un gaz nauséabond toxique, le mercaptan, s'était échappé de l'usine et avait été ressenti pendant plusieurs semaines à plusieurs centaines de kilomètres à la ronde jusqu'à Paris et en Angleterre. L'entreprise n'avait alors été condamnée au pénal qu'à... 4000 euros d'amende !

En 1973 et 1989 déjà, Lubrizol s'était fait connaître suite à des dégazages pestilentiels qui avaient été présentés comme inoffensifs. Quelques excuses hypocrites des PDG, des discours rassurants des pouvoirs publics, et hop, sans aucun suivi sanitaire des populations exposées, Lubrizol repartait de plus belle.

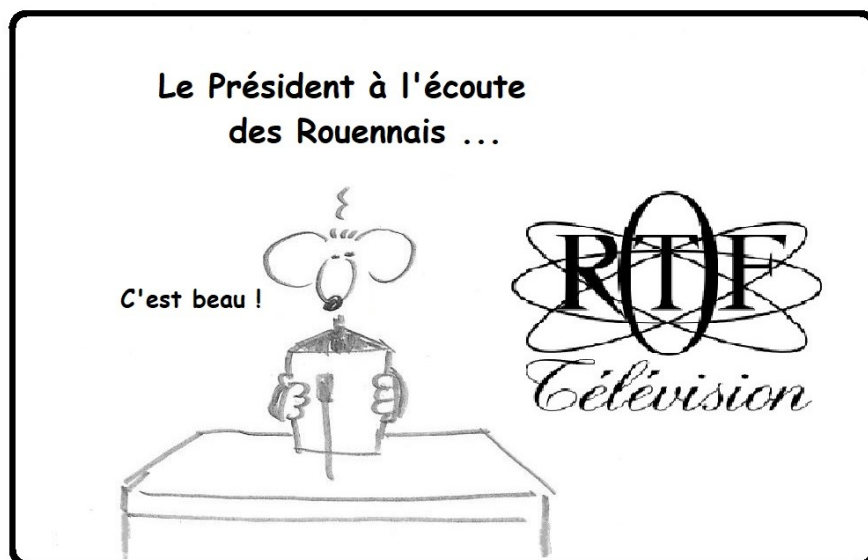
Le PDG actuel de Lubrizol, Eric Schnur, est tout aussi à l'aise puisqu'il a déclaré devant la com-

mission d'enquête sénatoriale le 23 octobre « *que ce qui a brûlé à Rouen n'est pas plus toxique qu'un incendie de maison* ». Alors que 9505 tonnes de produits chimiques et 8000m² de toiture en fibrociment, c'est-à-dire bourrée d'amiante, sont partis en fumée et se sont répandus sur des centaines de kilomètres carrés. Schnur n'a pas d'état d'âme. Le préfet n'en a pas eu non plus lorsqu'il a autorisé Lubrizol il y a quelques mois à augmenter sa capacité de stockage sans études préalables sur les risques.

Vérité et justice au cœur de la mobilisation populaire depuis l'incendie

La colère et la mobilisation populaire se sont fait entendre très vite après les quelques heures de sidération qui ont suivi l'incendie. Elles se sont nourries d'un profond sentiment d'incompréhension vis-à-vis de l'attitude des

VISITE SURPRISE DE MACRON A ROUEN



ime capitaliste. doivent payer !

autorités publiques desquelles on est en droit d'attendre une gestion adéquate de tels problèmes et de leurs conséquences dès lors qu'ils franchissent les limites du site industriel.

La réglementation en matière d'environnement a prévu ces cas de figure avec le PPI (Plan Particulier d'Intervention). On ne peut jamais définir exactement à l'instant T les conséquences d'un tel accident industriel. C'est pourquoi il faut appliquer le principe de précaution et mettre en place des mesures préventives et conservatoires qui, elles, peuvent et doivent être anticipées dans les plans d'urgence.

Nier aussitôt comme l'a fait la Préfecture le risque sanitaire est incompréhensible. Tout simplement parce que dans les premières heures on ne sait pas, et c'est bien normal. Il faut à l'inverse diligenter le plus rapidement possible des investigations : prélèvements, analyses, suivi médical des personnes... Il y a « l'effet cocktail » difficile à appréhender à l'avance : un mélange ou « cocktail » de molécules peut se révéler plus toxique que la somme de ces molécules prises séparément.

Il faut être transparent. Il ne faut pas, au motif de rassurer la population, l'inquiéter. Pourtant, c'est exactement ce qu'il s'est passé dans le cas de Lubrizol. La Préfecture, appuyée par le gouvernement et Macron, est restée sur la même ligne au fil des jours, et

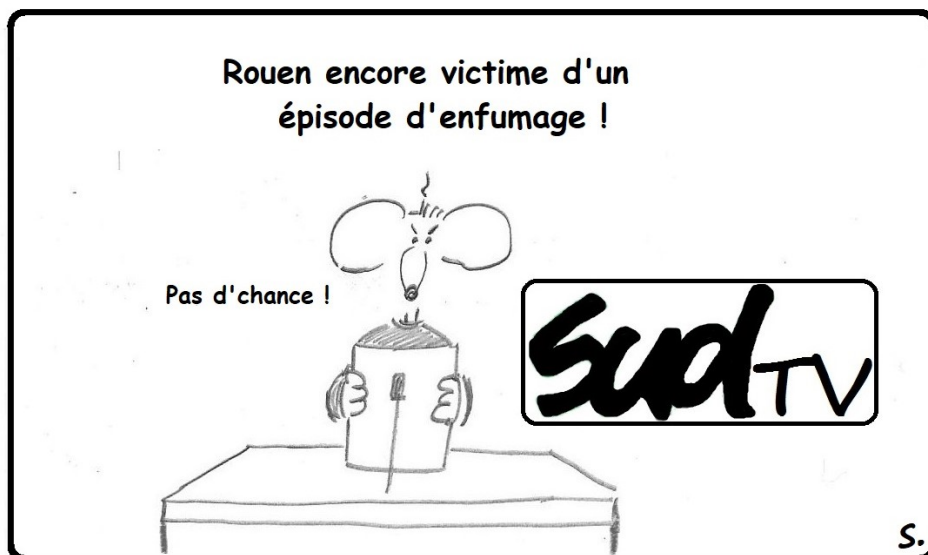
son déni a entraîné une attitude hostile à tout ce qui remet en cause son discours sur l'absence de risque quelconque.

Le refus de nommer un expert indépendant (finalement obtenu en référé par l'association Respire), le refus de déclencher le dispositif étatique d'aide aux victimes en cas de catastrophe industrielle, le refus de publier les résultats d'analyses diligentées par ses services (eau, sol, air, végétaux, lait...) avec les modes opératoires de prélèvement (justification du choix des appareils, choix des polluants, périmètre...) et les notes internes entre les différents services de l'État à destination des ministères et de la préfecture de Région ne peuvent pas être compris autrement que par la volonté de protéger les capitalistes pollueurs.

Seuls la pression populaire, les manifestations, les rassemblements, les réunions publiques, les diffusions de tracts, les interventions syndicales,

l'exercice du droit de retrait, la grève, la création de collectifs, d'associations, de groupes d'information sur les réseaux sociaux, les dépôts de plainte et les procédures judiciaires permettront d'obtenir la vérité, dans la perspective de faire payer l'ensemble de la facture à Lubrizol et ses actionnaires.

Et au-delà du cas de Lubrizol, pour éviter de nouveaux crimes industriels, se pose dès maintenant dans toutes les usines « à risques » la nécessité de l'interdiction de la sous-traitance, l'obtention de droits réels pour les salarié-e-s et l'assurance de les protéger comme « lanceurs d'alerte » pour les populations et l'environnement. Et à terme se poseront la question du contrôle par les travailleurs et la population des outils de production et la nécessaire reconversion de toutes les entreprises dont les productions ne sont pas socialement nécessaires.



Scolarisation obligatoire à 3 ans

Fin mars, Macron a annoncé aux assises de l'école maternelle l'abaissement de l'âge obligatoire de scolarisation à 3 ans. Depuis lors, le ministre, qui se préoccupe plus de sa rentrée politique que de la rentrée scolaire des enfants, n'arrête pas de présenter cette mesure comme un moyen de favoriser la réussite scolaire de tous... Quel joli discours !

97,6%

C'est le pourcentage d'enfants qui sont déjà scolarisés à 3 ans en France. Cette mesure ne devrait donc s'appliquer qu'à très peu d'enfants, et pas seulement ceux dont les parents ne voudraient pas confier leur progéniture à l'école publique pour des raisons idéologiques mais surtout parce que, dans la majorité des cas, cela est impossible ! En effet, c'est en Guyane et à Mayotte, que seulement 70% des enfants de 3 ans sont scolarisés. Les écoles y sont souvent trop petites, parfois insalubres et ne favorisent pas l'envie des parents de confier leurs chérubins dans de telles conditions d'accueil.

Loin des yeux, loin du cœur

Vu que l'état ne compte pas investir spécialement dans ces contrées lointaines extra métropolitaines, alors pourquoi cette réforme (de plus) ? La maternelle, dans le système français, c'est malheureusement avant tout une école, « une petite école primaire », où il faut déjà évaluer les élèves, faire des bilans, leur faire acquérir des compétences et des savoirs ... au détriment d'activités ludiques et de tâtonnement permettant l'épanouissement et la construction des savoirs. De plus cette organisation scolaire ne respecte pas les rythmes biologiques des enfants.

Les enfants des quartiers défavorisés

Le gouvernement prétend également avec cette mesure lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux, en pointant les difficultés langagières des élèves défavorisés et/ou issus de l'immigration. Décréter l'école obligatoire à trois ans ne dédouane pas d'une amélioration qualitative des conditions d'accueil que ce soit en crèche ou à l'école maternelle. Pour favoriser les acquisitions, il faudrait diminuer les effectifs des classes et intégrer davantage les parents au lieu de les stigmatiser.

130 000 000 €

Enfin, et surtout, à l'heure où le gouvernement ne pense qu'à faire des économies, il finance désormais l'enseignement privé dès trois ans en obligeant les communes, déjà lourdement mises à contribution par l'état, à assumer le coût des écoles maternelles privées sous contrat. La Loi Blanquer va transférer sur le budget de l'Education nationale environ 150 millions en plus vers l'enseignement privé sans que celui-ci ne fournisse aucun service supplémentaire. Un comble quand on connaît les restrictions imposées à l'enseignement public aujourd'hui.

Ce qui se dé

Il y avait un moment que les femmes portant le foulard n'avaient pas été utilisées à des fins politiques. C'est chose faite dans l'ordre depuis la rentrée.

Il y a eu cette mère accompagnatrice invectivée par un élu RN lors d'une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : en toute illégalité, il a exigé qu'elle sorte de cette assemblée en raison de son voile. Puis c'est un visuel de communication de la FCPE, où apparaissait une femme voilée, qui a continué de propager l'emballage médiatique.

Le ministre a déclaré sur une chaîne d'information en continu le 13 octobre dernier : « La loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants, mais le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société. »

En juxtaposant le rappel de la loi et un point de vue personnel, il entretient l'ambiguïté et gêne des citoyennes dans l'exercice de leur droit constitutionnel (la liberté de conscience que protège la laïcité).

On peut facilement déceler que cette énième polémique sur le foulard tombe à pic pour ne pas laisser de place à l'exposition des effets délétères de sa réforme du lycée (classes à 35, disparition du groupe-classe, heures supplémentaires obligatoires, directives floues et irréalistes, évaluations incertaines, programmes contestables, ...).

Certes, ces sorties calculées tirent parti du vacarme médiatique qu'elles engendrent. Mais il serait abusif de les réduire à un effet de communication : elles raniment l'idée indigne que les musulmans posent problème par leur existence même dans notre société ; il devient insupportable pour beaucoup que des citoyennes et citoyens ne se camouflent

Voile, c'est la xénophobie

pas, revendiquent leur liberté de conscience héritée de la loi de 1905 et demandent qu'elle soit respectée. Exister sans s'excuser est devenu une provocation.

Du voile des accompagnatrices scolaires, on est passé à la question du voile dans l'espace public (agitée, déjà, par Sarkozy pendant la campagne de 2016), puis des listes communautaires aux élections municipales (un sénateur LR se propose de les interdire) et enfin, dernièrement, à la condamnation d'un rassemblement contre l'islamophobie après l'attentat de la mosquée de Bayonne.

Toutes les polémiques récentes autour de la laïcité ont été déclenchées autour de faits qui concernaient uniquement des mu-

sulmans : le foulard des mères accompagnatrices ou le refus du porc à la cantine. Prétendre qu'il s'agit d'établir une neutralité qui s'appliquera à tous est hypocrite. Cette focalisation sur la religion musulmane permet de diviser notre classe sociale et de récolter les voix de l'extrême droite.

Souvent les politiques, journalistes ou éditorialistes qui défendent des positions racistes se réclament des « Lumières » pour se donner une profondeur intellectuelle et historique. Ils oublient qu'un des combats de Voltaire fut justement de défendre la liberté religieuse des Protestants, persécutés par la société du XVIIIème siècle.

Ceux qui se réclament de ces penseurs pour légitimer leur xénophobie feraient bien de commencer par les lire : ils y trouveraient le contraire de ce qu'ils sont venus chercher.

On peut citer à cet égard Henri Grégoire (lui-même prêtre catholique) qui, dans son texte *De la liberté des cultes*, se demande : « Peut-on exiger d'un membre du corps social d'autres devoirs que ceux d'un bon citoyen ? » Il répond, un peu plus loin, par ces lignes qui résonnent douloureusement à nos oreilles :

« La persécution, en isolant les hommes et les opinions, les entoure d'une vénération favorable au prosélytisme, et multiplie le nombre de ceux qui veulent se dévouer au martyre. »

Il faut signaler tous les "phénomènes de radicalisation".

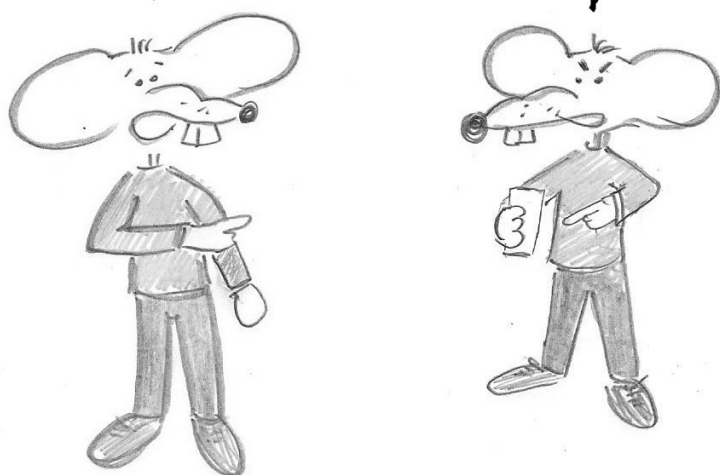
Castaner, 8 octobre 2019

J'en connais un !

Hein ! Qui ?

Macron !

Vite ! Il faut le signaler !



S.

Grève du 5 décembre

C'est le moment !

Les raisons d'être mécontent-e-s, écœuré-e-s, parfois dégoûté-e-s sont nombreuses. Dans l'Éducation Nationale, c'est une longue descente vers plus de mépris des élèves, des personnels, plus de précarité et plus de souffrance (poussant parfois au pire). L'ensemble des secteurs autour de nous est touché aussi et de plein fouet. Réforme Blanquer, loi Travail, réforme de l'allocation chômage, durcissement de l'obtention des aides sociales, Parcours sup, le tout encadré par une répression policière et judiciaire toujours plus grande.

Et maintenant, une réforme des retraites dans laquelle nous serons tous et toutes perdant-e-s (400-500 euros de moins pour les enseignant-e-s...). Comme les autres avant lui, ce gouvernement mise sur notre découragement, notre sentiment d'impuissance et au bout du compte notre renoncement.

Mais c'est l'inverse qui se produit, les mouvements sociaux sont de plus en plus massifs et déterminés.

Cet appel à la grève du 5 décembre a d'abord été lancé par des syndicats de la RATP puis des transports ferroviaires (CGT, Sud Rail) et des transports routiers (FO) et urbains (Bus).

C'est un appel à la grève illimitée, reconductible.

Le premier jour de grève de la RATP a été très suivi.

Puis **un appel interprofessionnel (public / privé) et intersyndical** a été lancé pour « une première journée de grève le 5 décembre » (FO, CGT, Solidaires, FSU, UNL, MNL, UNEF).

Dans l'Éducation Nationale, CGT, FO, Sud Education, UNSA appellent à cette première journée.

La mobilisation dans le secteur hospitalier a été très importante le 14 novembre.

Les pompiers étaient très nombreux dans la rue (et très fortement réprimés) le 15 Octobre.

Dans la jeunesse, l'immolation d'un jeune étudiant de 22 ans à Lyon, pour des raisons de misère sociale, a mis en plein jour de façon dramatique, la précarité chez les étudiant-e-s.

Le mouvement de protestation étudiant prend légitimement de l'ampleur.

L'assemblée des assemblées des gilets jaunes appelle au 5 décembre.

Cet appel à la grève n'est donc pas anodin.

Ce n'est pas une journée sans lendemain.

La question de la reconduction est clairement posée.

Il y a la possibilité d'un grand mouvement social qui fasse reculer le gouvernement sur les retraites.

Participons massivement à cette grève, réunissons-nous dans les établissements pour organiser la grève, la suite, sa reconduction, le 6 décembre.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Mel: sudeduc7627@orange.fr, sur la toile: <http://www.sud-education-hautenormandie.org>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
☎(&fax) : 02 35 89 89 83, ☎:06 68 63 20 05

→ Mardi : 08h30 - 16h30

→ Mercredi : 09h00 - 12h00

& Après-midi (sur RDV)

→ Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail, 17 ter Rue de la Côte
Blanche ☎: 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎: 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉: solidairesdieppe@gmail.com